

Directive Inondation

Bassin Rhône- Méditerranée

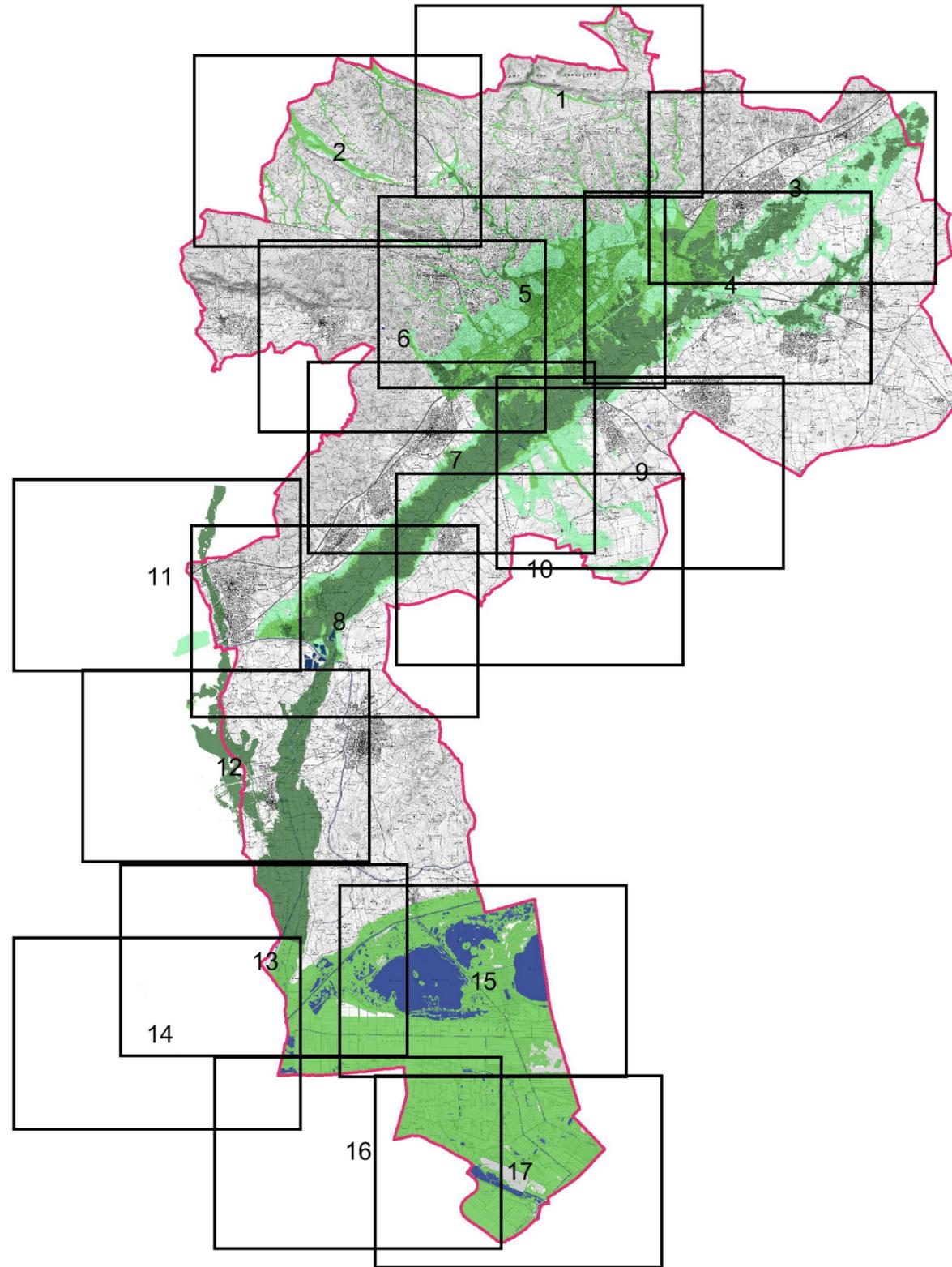
Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de NÎMES

Débordement de cours d'eau

Atlas des surfaces inondables
du Vistre

SCENARIO EXTREME

Atlas du TRI de Nîmes - Débordement de cours d'eau



- Secteur du TRI cartographié
- Emprise des inondations pour le scénario extrême
- Emprise des inondations pour le scénario moyen
- Emprise des inondations pour le scénario fréquent
- Limite de TRI
- Hydrographie



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

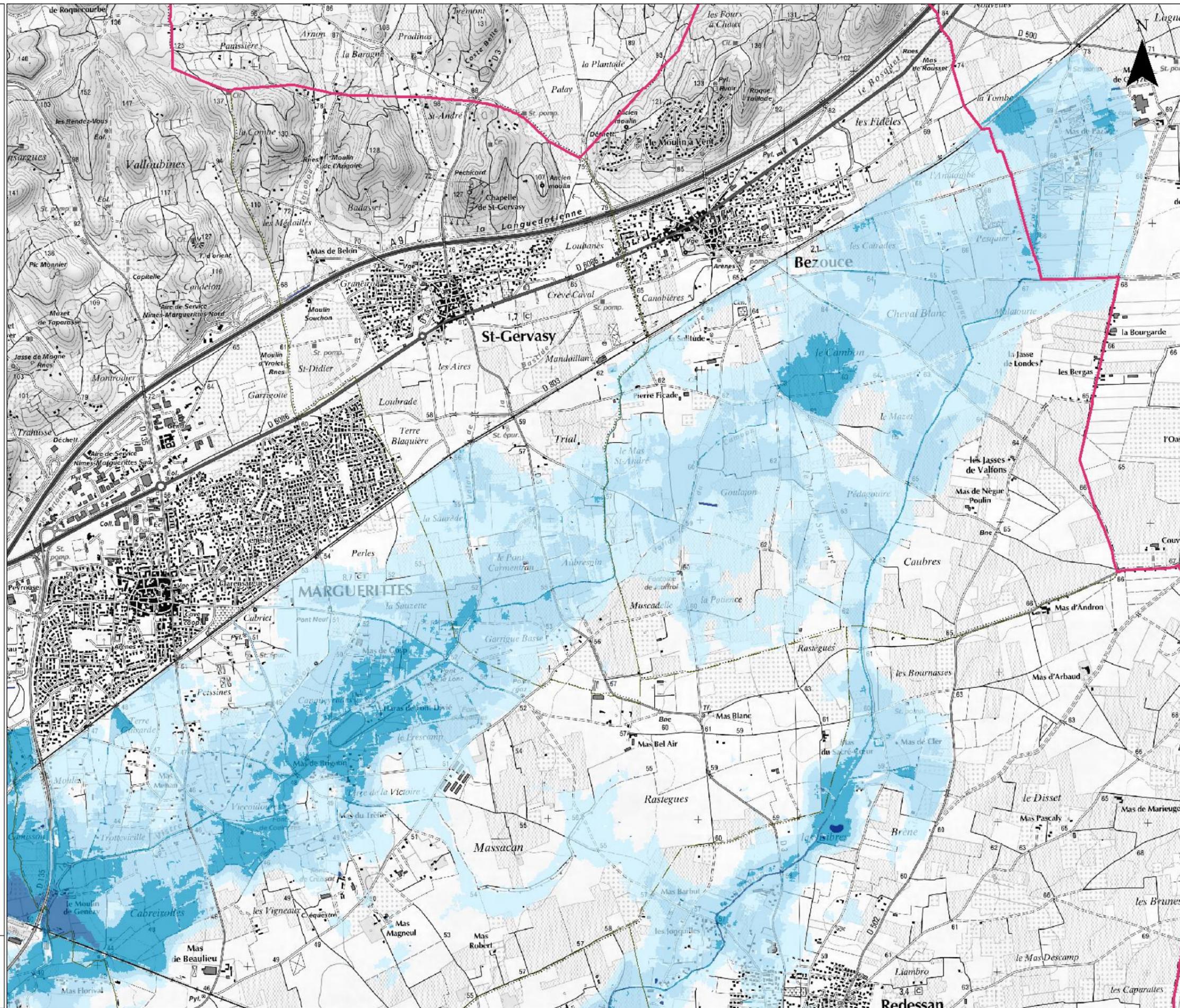
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

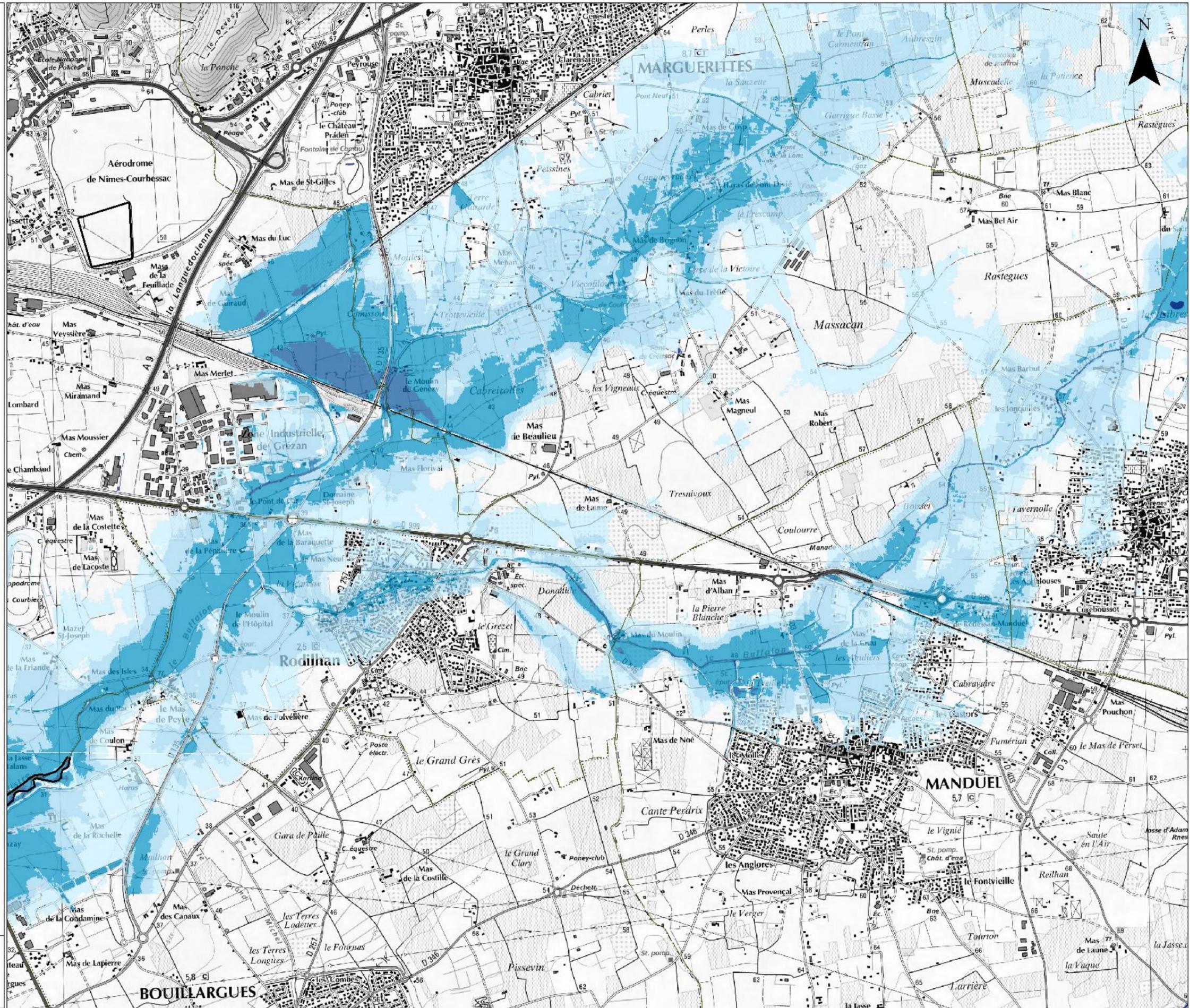
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

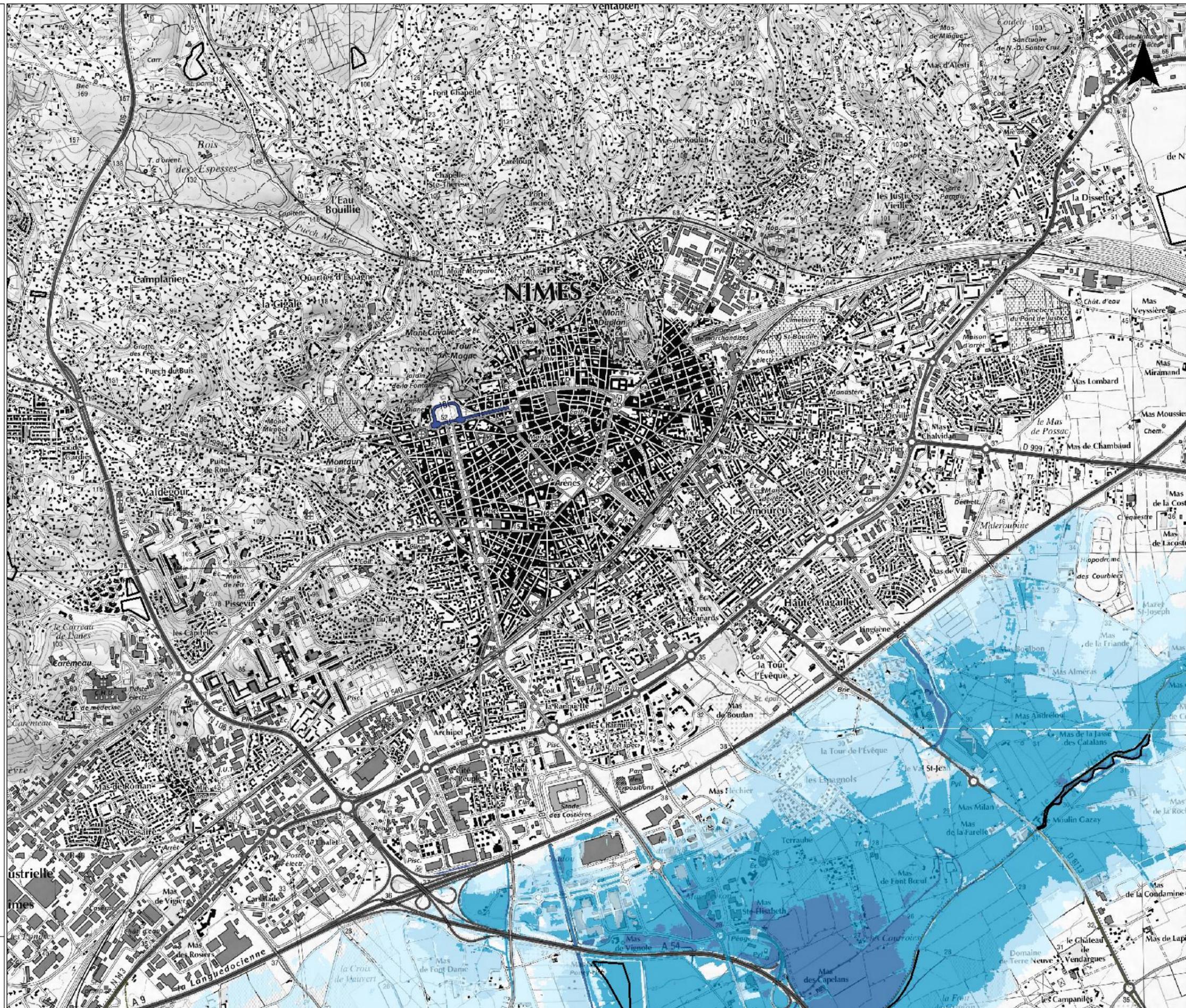
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

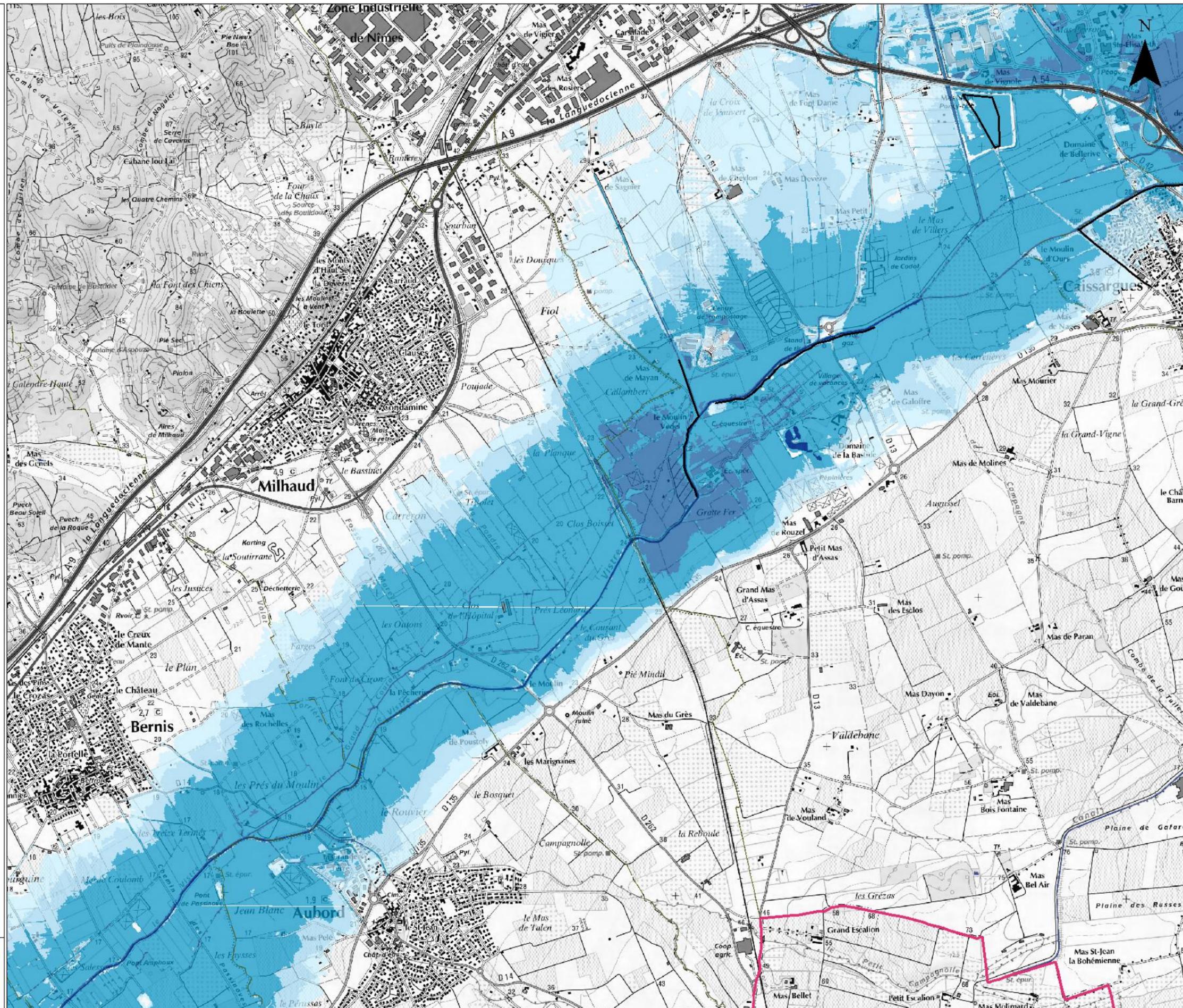
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

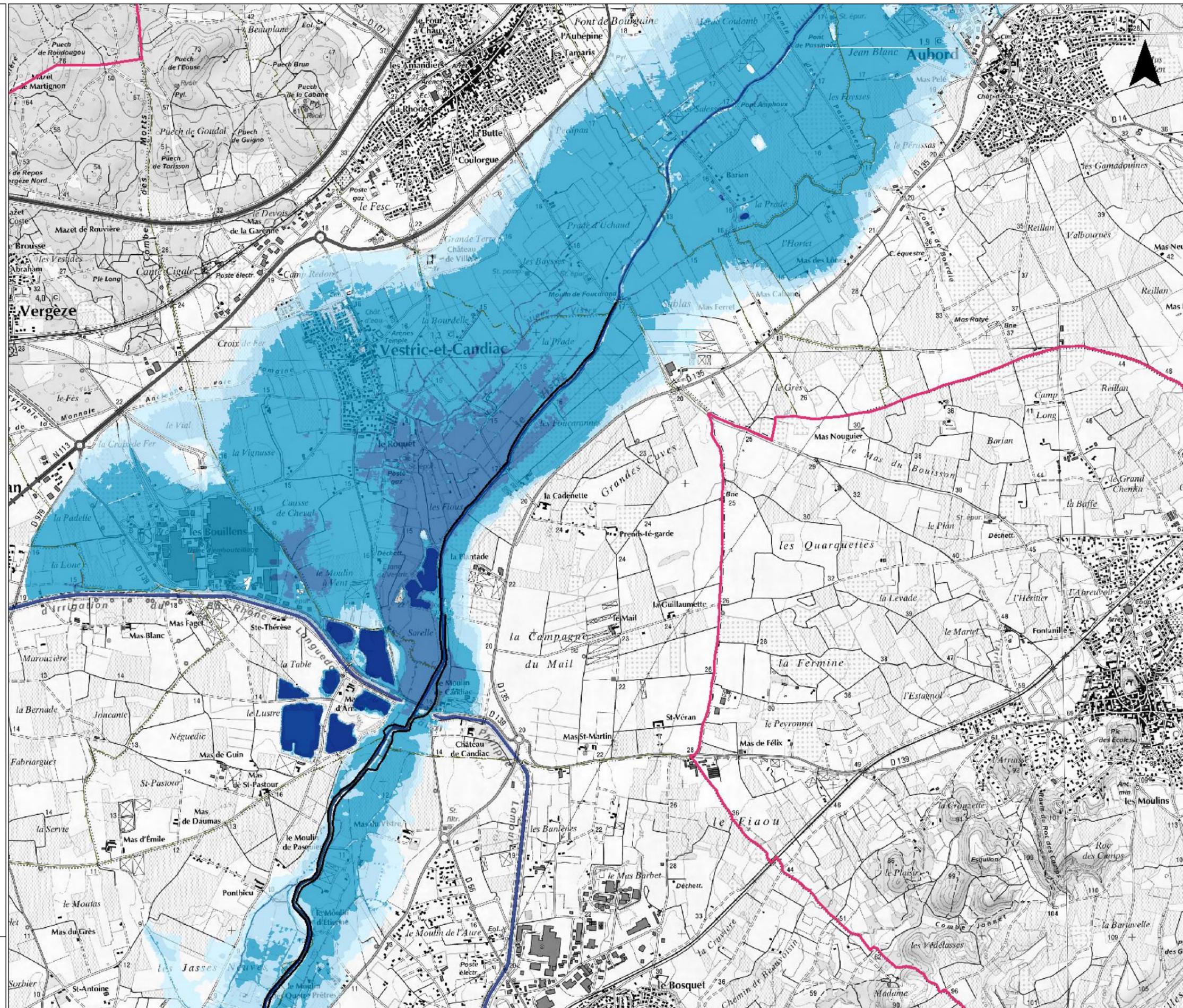
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

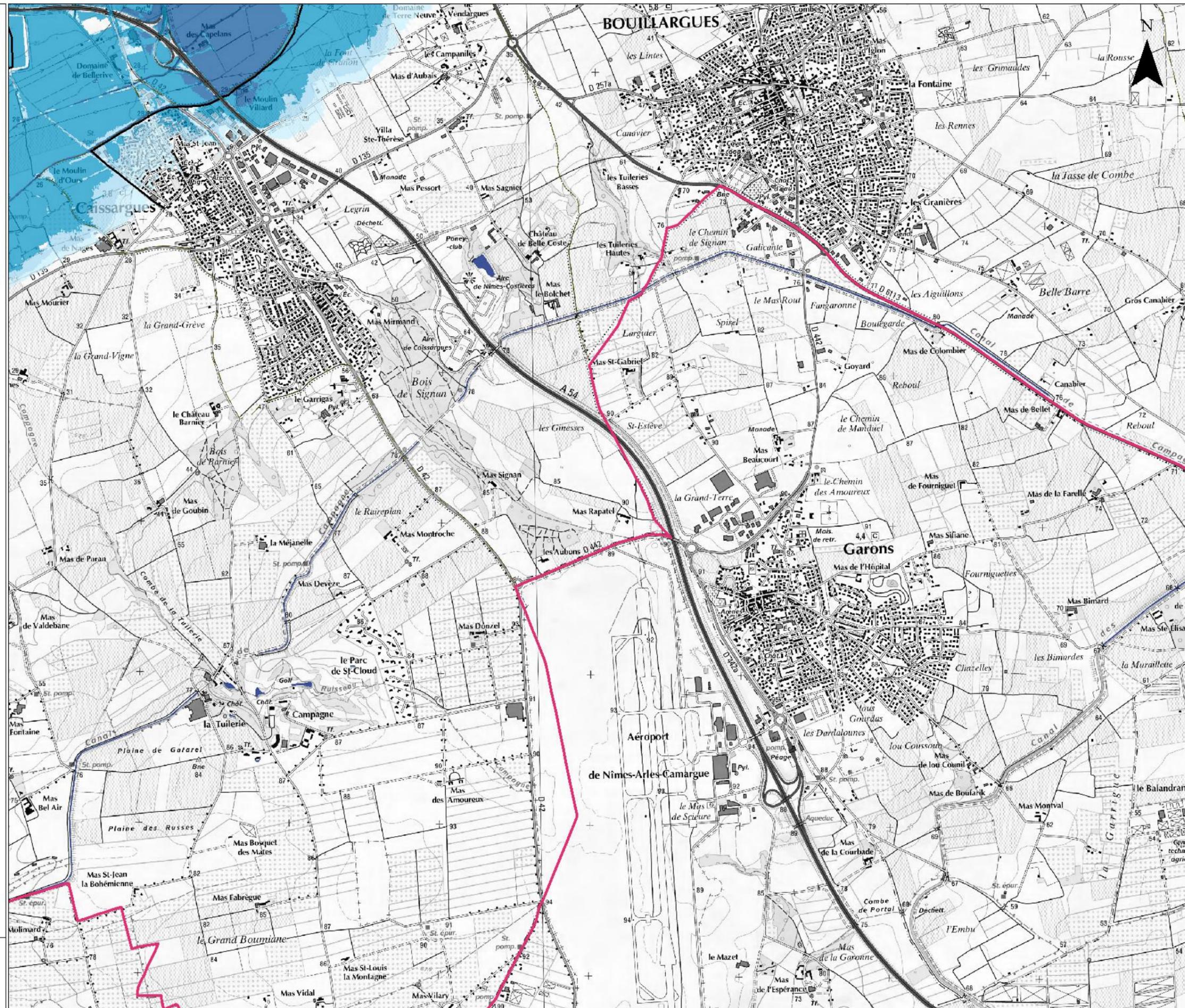
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

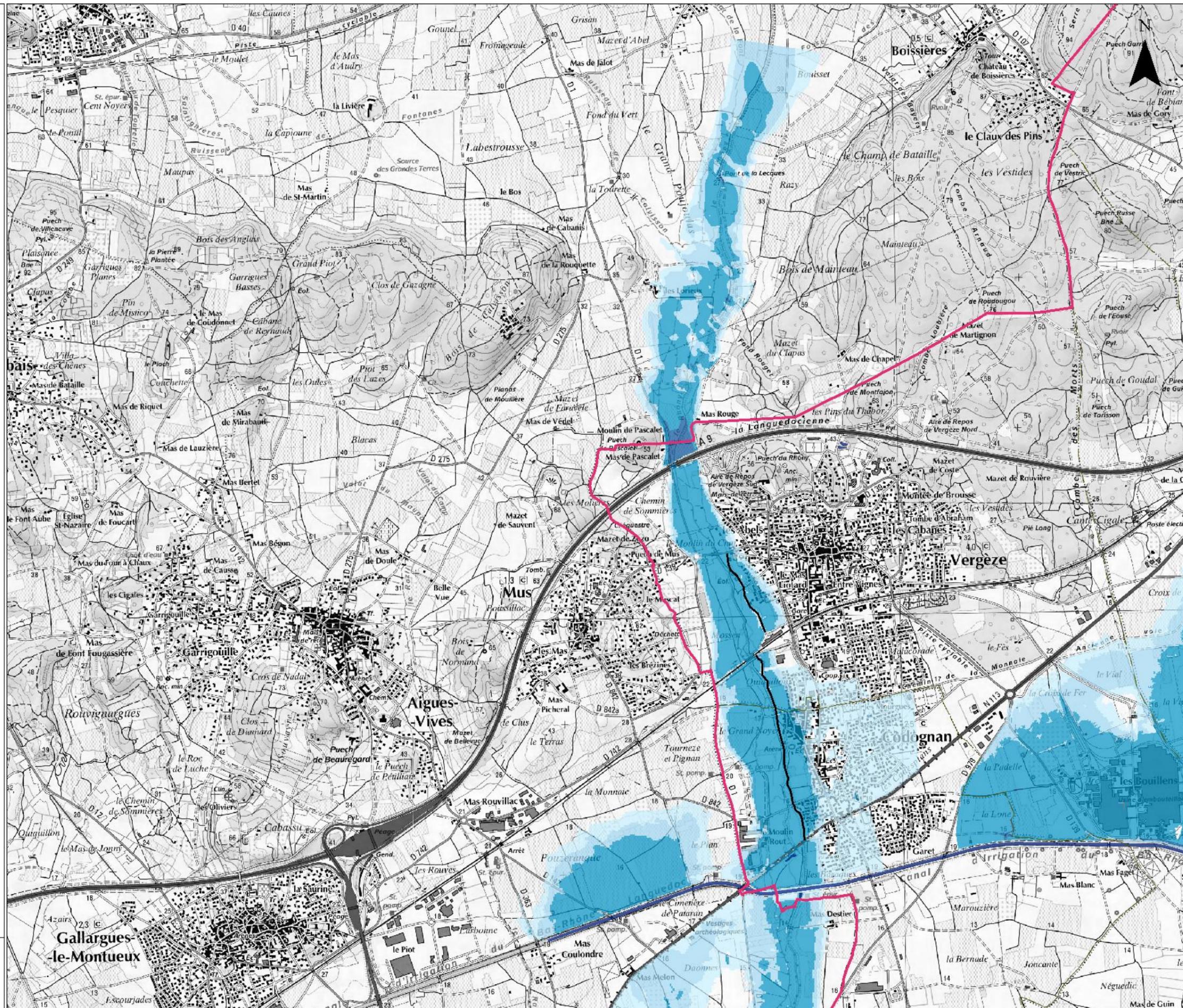
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

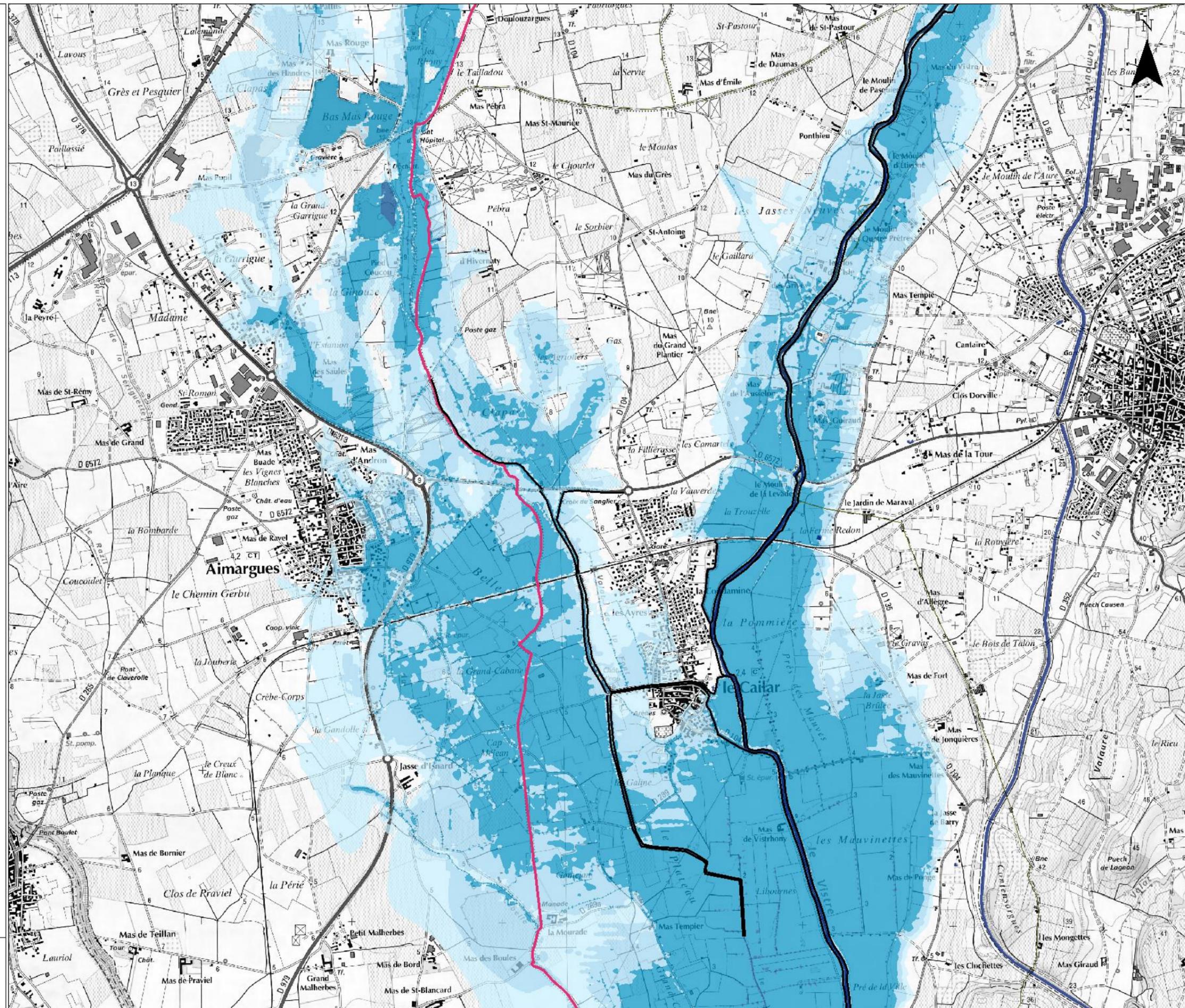
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
LANGUEDOC-
ROUSSILLON

Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

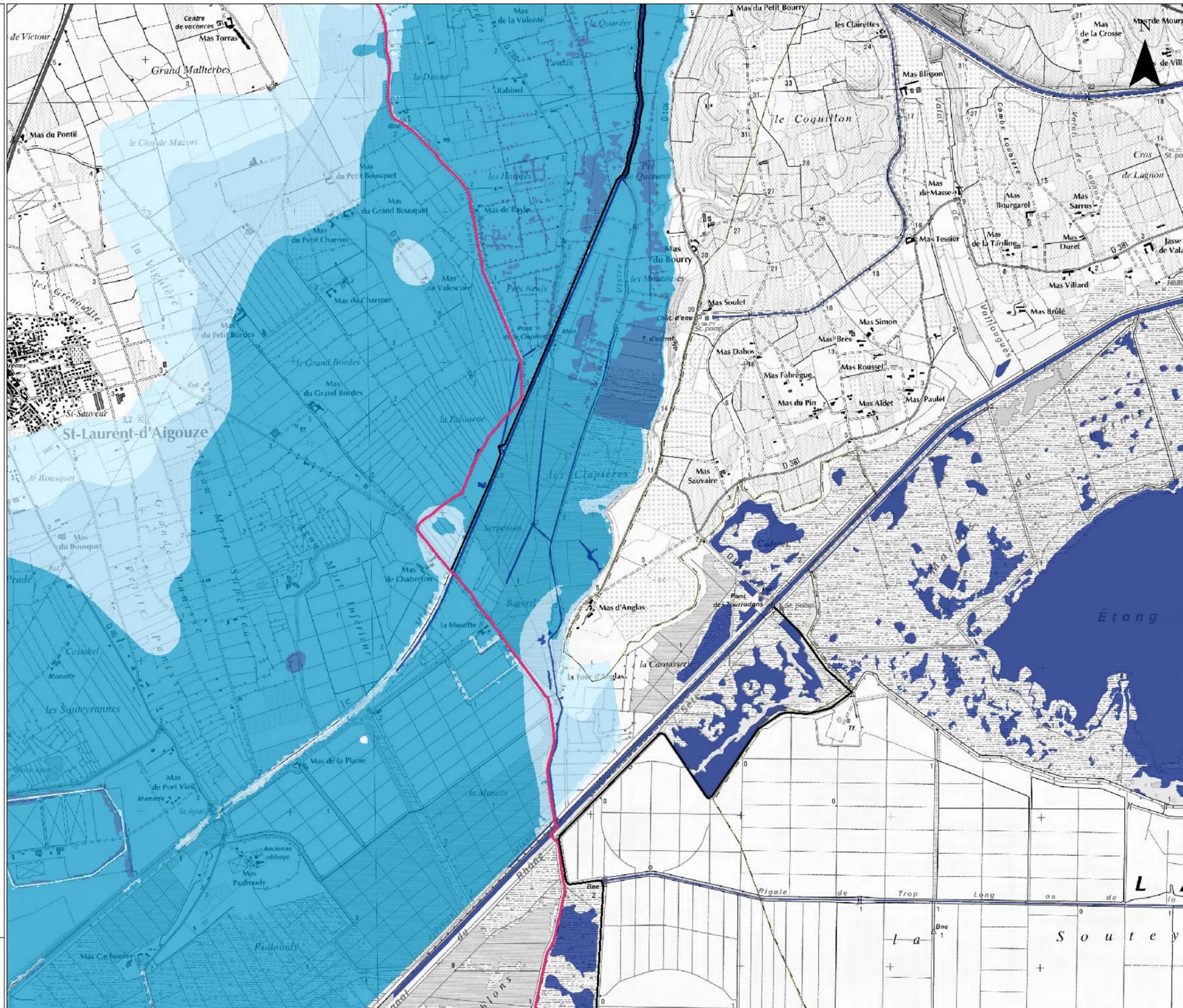
Protection

— Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012





Avertissement : carte partielle ne tenant pas compte de tous les cours d'eau.

■ Lit mineur et zone en eau permanente

Hauteurs d'eau

- De 0 à 0,5 m
- De 0,5 à 1 m
- De 1 à 2,5 m
- Plus de 2,5 m

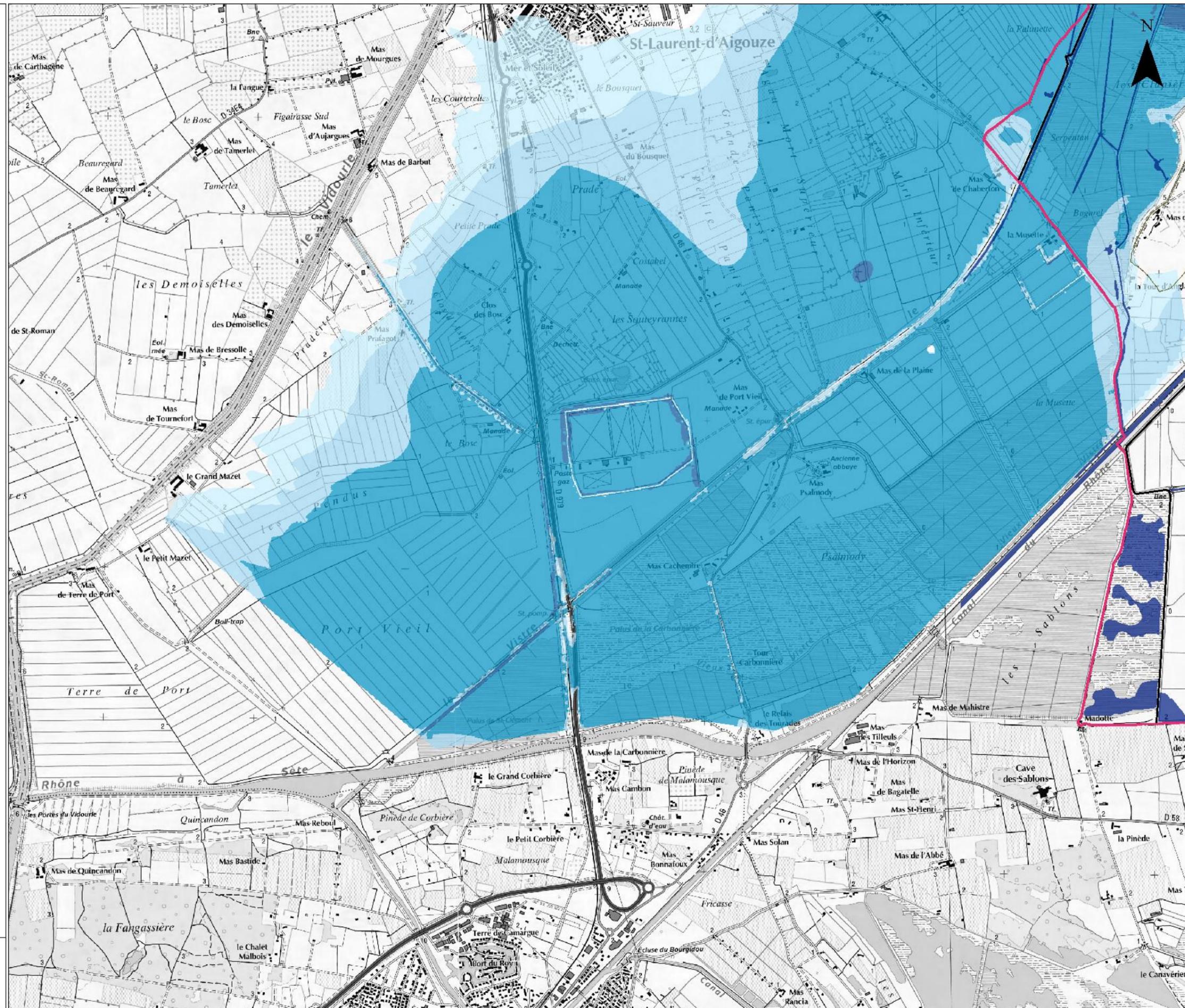
Protection

- Ouvrage de protection

Découpage administratif

- Limite de TRI
- Limite de commune

Copyright IGN © (Scan25, BD Topo)
Année de production : 2013
Protocole ministère du 8 janvier 2012



**Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
LANGUEDOC-ROUSSILLON
délégation de bassin Rhône-Méditerranée**

34064 MONTPELLIER - CS 69007 - CEDEX 02

Tél : 33 (01) 04 34 46 64 00
Fax : 33 (01) 04 34 46 63 64

